

	Compte-rendu de la réunion technique
	Date : 14 septembre 2023
Présents :	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Luc S. • Monique S. • Claire G. • Yolande P. • Marie-France M. • Bernadette T. • Emmanuelle B. • Christian V. • Chantal M. • Armelle A. • Sophie L.-B. • Rosemary V. • Véronique P. • Patrick A. • Dominique F. • Loïc T.

1- Retour sur les mois de juillet et août

- Juillet : Ouverture normale des permanences (peu d'alertes framadate).
- Août : rien à signaler sur la 1^{ère} quinzaine du mois.

Remarques sur la 2^{ème} quinzaine :

Marie-Hélène signale qu'une fois il y a eu 5 bénévoles lors d'une permanence, c'est trop car la pièce est trop petite et il n'y a pas assez d'ordinateurs.

Sophie alerte sur le problème de chronologie d'inscription. Bien faire attention à ne pas s'inscrire lorsqu'il y a déjà le nombre de bénévoles maximum pour la permanence.

Le courrier a été traité en août par Pierre et Jean-Luc.

Pour l'an prochain, il est retenu que :

- Une personne pour traiter le courrier en dehors des heures d'ouverture ;
- Un maximum de 4 personnes pour les ouvertures ;
- Vérifier que les ordinateurs fonctionnent bien.

Chantal souhaiterait que lors des permanences les tâches soient bien réparties.

Véronique demande si tout le monde peut devenir administrateur (DOMIFA), Il y a 9 administrateurs. Il est préconisé de faire en sorte qu'il y ait au moins 1 administrateur à chaque permanence.

Yolande fait remarquer que l'an dernier on n'avait pas fait de nouvelles domiciliations en août, peut être refaire cela l'an prochain sauf urgence bien motivée.

- Pas de problème de clés sur la période juillet-août

1- Inscriptions sur le Framadate

Beaucoup d'inscriptions sont faites au dernier moment, Ce qui a pour effet d'avoir de nombreux trous dans le planning de la semaine. Christian fait régulièrement des rappels, et il y a très souvent des alertes, environ une douzaine de manques au moment de la première alerte de Christian.

Christian pose la question : Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul bénévole pour une permanence, est-ce que celle-ci est maintenue ? la réponse qui se dégage est plutôt non, question à remonter au C.A.

À date, il y a 45 bénévoles accueil dans la boîte mail.

Le Framadate reste un outil très pratique, il permet de voir la planification sur une dizaine de jours.

Il est donc rappelé qu'il faut essayer de s'inscrire un peu plus tôt.

2- Question de la distribution du courrier le mercredi matin

Constat : Un SMS informant de l'arrivée du courrier, est envoyé automatiquement par le logiciel DOMIFA le mardi et le jeudi soir à 19h00. Or, il n'y a pas de permanence courrier le mercredi matin et des bénéficiaires arrivent à l'ASTI 14 pour venir chercher leurs courriers.

La décision de supprimer la permanence courrier du mercredi matin avait été prise l'an dernier à la suite de la mise en place d'une permanence le lundi en fin de journée.

La question se pose de :

- Déplacer la permanence courrier du jeudi matin vers le mercredi matin ;
- D'ajouter une permanence courrier le mercredi matin, sans toucher aux autres permanences courrier.

La décision devra être prise par le CA avec une date effective au 2 janvier 2024.

Christian propose de faire une extraction des bénévoles actifs depuis les 6 derniers mois.

1- Rencontre avec le CCAS de Caen

Annick E. et Véronique P. ont rencontré Mme Amélie Hamont, responsable des dispositifs exceptionnels d'aide sociale facultative et du suivi des associations. Leur rendez-vous portait entre-autre sur l'aide au financement du premier titre de séjour. Mme Hamont a travaillé pendant 10 ans au Secours Populaire.

La somme à déboursier pour la demande de premier titre de séjour est conséquente. Il s'agit de mettre en place un cofinancement entre le CCAS, le Secours Catholique et nous. Le CCAS peut octroyer 100 € pour le 1^{er} titre de séjour, le reste à prendre, si nous en sommes d'accord, entre le Secours Catholique, et nous l'ASTI.

Pour l'ASTI, il existe une commission de fond social, tous les titres de séjour ne se valent pas, en effet, il y a des personnes qui n'ont aucune ressource, d'autres qui en ont un peu.

En cas de décision positive de l'ASTI et du Secours Catholique, nous fournissons une lettre d'accompagnement pour le CCAS. Les agents d'accueil du CCAS sont là pour aider le bénéficiaire à remplir le formulaire. La commission du CCAS se réunit une fois par semaine. Le catalogue est en pièce jointe de ce CR.

Attention : Ce n'est pas la domiciliation qui fait foi, mais le lieu de résidence à Caen.

Un rappel a été fait :

Il y a des consultations médicales gratuites à la Boussole tous les après-midis sans rendez-vous et des consultations en psychiatrie tous les mercredis matin.

2- Radiations DOMIFA

Les radiations de domiciliation dans l'outil DOMIFA sont faites par Jean-Luc et Loïc, pour les personnes qui n'ont pas venues depuis 15 mois. À date il y a eu 198 radiations.

Dominique précise que la radiation est une décision qui devrait être notifiée à la personne. (pas facile si les gens ont disparu!).

Une personne qui a été radiée peut redevenir active. Depuis sa fiche, il faut cliquer sur le bouton « nouvelle demande ».

Petite astuce : lorsque vous recherchez un nom bien vérifier que vous êtes sur l'onglet « Tous ».

Lorsque qu'un courrier est adressé à une personne inconnue dans la base DOMIFA ou à une personne qui est radiée de DOMIFA, il faut indiquer sur l'enveloppe NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) et barrer le code barre rouge, généralement en bas de l'enveloppe. Le courrier NPAI est à déposer dans la bannette de Loïc.

3- Divers

La domiciliation de la 1ère demande de réexamen de demande d'asile doit être faite par FTDA, la seconde par l'ARCAL.

Demande AME : 3 mois de présence en situation irrégulière avec des preuves. Uniquement avec des preuves d'hébergement ou une attestation de médecin.

La date de la prochaine réunion technique est fixée au **jeudi 12 octobre 2023 à 12h30**.